Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260529-D17DEE_M26-DE

Direction Education Enfance / SD

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

DOTATION ECHANGES INTERNATIONNAUX – ATTRIBUTION AU LYCEE JEAN-BAPTISTE LE TAILLANDIER

Rapporteuse : Mme Stéphanie MONTIGNE

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville apporte un soutien financier aux établissements scolaires publics et privés ainsi qu'aux associations développant des échanges avec les pays européens.

Conformément à la procédure d'attribution des subventions sollicitées par les associations et les établissements scolaires ; le Conseil municipal du 29 janvier 2026 a attribué des subventions calculées selon les critères financiers précisés ci-dessous :

	Subvention par élève/personne	Plafond
Collèges :	**28 € / élève**	maximum 5 voyages / an / établissement ou 150 élèves
Lycées :	**22 € / élève**	
Bonus par projet (scolaires seulement) :	**200 € / projet**	lorsqu'il y a accueil réciproque des correspondants à Fougères pour les établissements scolaires.
Associations :	**19 € / personne**	**874 €**

La subvention est versée à l'établissement scolaire ou à l'association.

Le Lycée JB Le Taillandier – site Michelet avait présenté deux séjours qui n'avaient pas été pris en compte lors de l'instruction des demandes de subventions relatives aux échanges internationaux.

En conséquence, après avis favorable de la commission « Éducation, Enfance, Petite Enfance » du 12 mai 2026, il est proposé d'attribuer au Lycée JB Le Taillandier – site Michelet une subvention d'un montant calculée selon les critères financiers énoncés ci-dessus, selon la répartition suivante :

LYCEE	PAYS	CLASSE	NB D'ELEVES	BONIFICATION	MONTANT de la subvention
JB Le Taillandier – site Michelet	Prague	1ère bac pro SAPAT A	11	Non validée	242,00 €
	Autriche	1ère bac pro SAPAT B	13	Non validée	286,00 €
TOTAL					**528,00 €**

Les subventions sont versées sur présentation d'un compte-rendu du séjour et d'un bilan financier précisant les dépenses et recettes accompagné d'un RIB et la liste des élèves participant à l'échange.

Signé électroniquement par Patricia LEBRETTE le 03/06/2026 13:14:03

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260529-D17DEE_M26-DE

Sur une enveloppe budgétaire de 15 000 € dédiée aux échanges internationaux pour l'année scolaire 2025-2026, le Conseil municipal avait, lors de sa séance du 29 janvier 2026, attribué un montant total de 7 369 € au titre des projets présentés. Il en résulte un reliquat disponible de 7 631 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- **D'attribuer une subvention de 528 € au lycée Jean-Baptiste La Taillandier – site Michelet pour la réalisation de deux projets de séjours européens.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026 – article 6574 – Fonction 04 – Ligne de crédit 2962.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 29 mai 2026

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-06-02T15:14:42+02:00

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à l'Urbanisme, le logement et l'aménagement durable

PATRICIA RAULT

Signé électroniquement par : Patricia RAULT
Le 2026-06-03T21:42:03+02:00

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-06-02T15:14:42+02:00